

au siège de l'OCDE, reprennent les négociations sur le controversé Accord multilatéral sur l'investissement (AMI). Achopant sur plusieurs points l'hiver dernier, ces prochaines négociations pourraient bien se dérouler cette fois plus aisément. Explications.

FRANÇOIS NORMAND  
LE DEVOIR

**L**es prochaines négociations officielles entourant le projet d'AMI pourraient être plus fructueuses que celles qui ont eu lieu l'hiver dernier puisque Américains et Européens ont fait des « progrès » en ce qui a trait à leurs divergences sur les lois américaines Helms-Burton et d'Amato.

Dans une interview accordée au *Devoir* cette semaine, la coordonnatrice des négociations sur l'AMI au siège de l'OCDE à Paris, Enery Kuinones, a indiqué que les États-Unis et les pays européens ont eu des discussions cet été « pour essayer de trouver un compromis » concernant ces deux lois que brandies Washington pour pénaliser les pays qui entretiennent des relations commerciales avec Cuba, la Libye ou l'Iran.

Ce différend pourrait entraîner des problèmes pour les futures clauses de l'AMI touchant les conflits de juridiction, les expropriations et la rétroactivité des législations.

Au terme de ces discussions, les Européens ont présenté une proposition aux Américains. « Ils attendent de voir la réponse des États-Unis. Pour le moment, c'est en discussion dans un comité du Congrès », a déclaré Mme Kuinones.

Selon elle, les Américains et Européens ne pourront « pas vraiment s'entendre » à propos des lois Helms-Burton et d'Amato. Toutefois, Mme Kuinones a insisté sur le fait « qu'il y a eu des progrès » afin de trouver un terrain d'entente acceptable pour les deux parties.

### Date reportée

En avril dernier, les 29 pays membres de l'OCDE avaient dû reporter la date butoir pour la conclusion d'un accord, justement en raison des divergences entre Américains et Européens à propos des lois Helms-Burton et d'Amato ainsi que des nombreuses exceptions formulées par certains pays.

L'impopularité croissante de l'AMI auprès de l'opinion publique occidentale avait aussi contribué, dans une certaine mesure, au report des négociations.

Le 11 mars, par exemple, les députés européens avaient demandé aux 15 États de l'Union européenne de ne pas signer l'AMI — à une écrasante majorité de 437 voix contre huit et 62 abstentions — car selon eux « l'accord reflète uniquement les intérêts des entreprises multinationales ».

Rappelons que l'AMI, qui s'inspire de l'ALENA, vise à libéraliser les investissements dans la zone des 29 pays les plus industrialisés. Le projet d'accord repose sur la non-discrimination entre les entreprises étrangères et nationales ainsi que sur la protection assurée des investisseurs et des investissements. Dans sa rédaction actuelle, le projet d'AMI accorde presque tous les droits aux entreprises, tandis que les États assument les obligations.

Malgré les pourparlers qui ont eu lieu cet été entre certains membres de l'OCDE, Mme Kuinones est d'avis que les exceptions formulées par les pays devraient être les mêmes qu'en avril dernier. Bref, on repartirait au même point, hormis bien sûr dans le cas des lois américaines Helms-Burton et d'Amato.



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Une manifestation monstre devant le Centre Sheraton avait perturbé le 25 mai l'ouverture de la 4<sup>e</sup> rencontre annuelle sur la mondialisation des économies.

Toutefois, si les 29 pays de l'OCDE veulent conclure un jour l'AMI, ils devront accepter de faire des concessions, a-t-elle renchéri du même souffle.

Par exemple, pour trouver un compromis au chapitre de la culture, les pays pourraient lui accorder la même protection qu'on lui a donnée dans les accords du GATT — la culture y bénéficie d'une totale exemption. « On voudrait refléter ça dans l'AMI. Mais personne ne sera content à 100 % », a déclaré Mme Kuinones.

### Exclusion complète

Le Canada avait indiqué en avril dernier qu'il voulait « une exclusion complète des industries culturelles » de l'AMI. Cette semaine, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce internationale a indiqué que la position du gouvernement n'avait pas changé à ce sujet.

Aux yeux d'Ottawa, l'AMI doit aussi « comporter des réserves inattaquables, sans clause de démantèlement [processus par lequel les mesures non conformes à l'accord (par exemple, les exceptions) seraient réduites et finalement éliminées, hormis la sécurité et les questions militaires] ou de statu quo, qui protègent intégralement notre liberté d'agir dans les domaines cruciaux comme les soins de santé, les programmes sociaux, l'éducation, les programmes visant les autochtones et les programmes destinés aux groupes minoritaires », peut-on lire dans un document du gouvernement intitulé *Accord*

*multilatéral sur l'investissement (AMI) et les administrations locales.*

Au pays, au moins trois provinces et un territoire sont opposés à l'AMI, soit la Colombie-Britannique, la Saskatchewan, l'Île-du-Prince-Édouard et le Yukon.

Le gouvernement du Québec n'est pas contre l'accord. Mais il a « de sérieuses réserves sur le fond des choses, sur la manière et l'organisation choisie [l'OCDE au lieu de l'OMC] pour négocier l'accord », avait indiqué le vice-premier ministre, Bernard Landry, dans une entrevue accordée au *Devoir* le 27 mars.

Enfin, dans l'arène politique, tous les partis fédéraux sont en faveur de l'AMI à l'exception du Nouveau parti démocratique (NPD).

### Un accord en 1999?

Que nous réserve la nouvelle round de négociations qui s'amorcera le 20 octobre? Les 29 pays membres de l'OCDE peuvent-ils conclure un accord en 1999? Difficile à dire, a confié Mme Kuinones.

« Tout ça, c'est une question de volonté politique », a-t-elle laissé tomber, précisant que tout dépend de la manière dont les gouvernements concilient les inquiétudes de leur population et les intérêts commerciaux de leur pays.

Toutefois, à moins d'un revirement spectaculaire, il est fort improbable que les pays de l'OCDE renoncent à conclure un jour l'AMI. Ils pourraient cependant laisser tomber certaines dispositions très impopulaires auprès de la population.

D'autre part, les membres de l'OCDE ont renoncé à se fixer une date butoir pour en arriver à la conclusion d'un accord, les deux dernières ayant été repoussées.

Selon Mme Kuinones, les 29 pays de l'OCDE pourraient se donner jusqu'en mai 1999 — en mai aura lieu une réunion ministérielle regroupant les ministres des Affaires étrangères, du Commerce, des Finances et de l'Économie — pour évaluer l'état des négociations.

Si l'on était près d'une entente globale, les ministres pourraient alors fixer une autre date butoir afin d'accélérer le processus.

Reste à voir enfin, la veille d'une reprise des négociations entourant le projet d'AMI, si les opposants à l'accord (syndicats, groupes communautaires, associations étudiantes, organismes culturels, etc.) seront aussi mobilisés qu'ils l'ont été l'hiver et le printemps derniers.

En juin, par exemple, la Coalition pour la diversité culturelle (une douzaine d'organismes du milieu culturel québécois représentant plus de 15 000 membres) avait exigé que les arts et la culture soient exclus des prochaines négociations sur l'AMI.

Enfin, plus spectaculaire encore avait été cette manifestation monstre devant le Centre Sheraton qui avait perturbé le 25 mai l'ouverture de la 4<sup>e</sup> rencontre annuelle sur la mondialisation des économies. Comme quoi l'automne pourrait bien être plus chaud que prévu.